

Au sommaire de ce numéro :

- La reprise... il faut encore en parler !
- Le 8 mai confiné... Un devoir de mémoire malgré tout !

La reprise... il faut encore en parler !

Comme la CGT l'a déjà évoqué ([li n°6](#) et [n°8](#)), notre activité doit reprendre, mais uniquement en fonction des impératifs sanitaires. La priorité est la sécurité et la santé de tous les salariés et de leurs proches. C'est bien le message que la direction rappelle lors de chaque communication. Dont acte !... Pour que la sécurité de tous soit assurée, il nous faut être acteurs, et ce quelle que soit la manière dont nous reprenons le travail:

Sur site:

- L'entreprise doit vous remettre en quantité suffisante et aux normes tout le matériel (masques, gants, gel désinfectant, etc...) nécessaires à l'accomplissement de vos tâches pendant votre période de travail
- L'entreprise doit former à l'utilisation de ces moyens de protections, et toutes procédures nouvelles: circulations sur le site, dans les bâtiments, consignes spécifiques de travail, etc...

C'est bien à l'entreprise qu'incombe la responsabilité d'assurer la santé et la sécurité de ses employés.

En tant que salariés, nous devons respecter toutes ces consignes, demander à ce qu'elles soient adaptées si besoin et utiliser notre droit de retrait au moindre doute ou manquement dans les mesures et moyens de protection.

Le port des équipements de sécurité vont pour certains d'entre nous rendre leur activité plus difficile à exécuter. Le temps et la charge doivent être adaptés en fonction. Vos élus CGT ont demandé en CSE la mise en place d'une prime d'inconfort liée au port des masques.

N'hésitez pas à contacter vos représentants UGICT-CGT au moindre doute quant à votre sécurité ou celle de votre équipe.

En télétravail:

Le télétravail va se généraliser et devenir la norme pendant un certain temps pour nombre de salariés. Aujourd'hui il n'est encadré que par des chartes: [travail à distance occasionnel](#) — [Droit à la déconnexion](#). C'est une Décision Unilatérale de l'entreprise, qui n'a jamais voulu négocier un accord comme le demandent les OS et en particulier la CGT: participation aux frais engendrés, temps de travail, assurance, repas, conditions de travail, déconnexion, etc...

L'UGICT-CGT a donc demandé officiellement l'ouverture rapide de négociations pour que le télétravail soit enfin encadré par un accord négocié et validé par tous.

Pendant cette période et comme la reprise se fait progressivement, nous allons certains jours être à nouveau en activité partielle. Autrement dit, nous serons payés soit à 100%, soit à 92% suivant les modalités de l'accord signé par la CGT. Mais à la fin du mois, si ce sont toujours les mêmes qui travaillent, l'écart de salaire ne sera pas négligeable.

Le choix de travailler ou pas n'étant en aucun cas celui du salarié, l'UGICT-CGT a demandé qu'à partir du moment où 1 salarié travaille, tous les salariés du secteur soient rémunérés à 100%.

Nous demandons également que pour les projets (arrêtés, décalés, maintenus...), les critères qui ont prévalu soient connus et expliqués à toutes et tous.

Et les congés dans tout ça ? Nous sommes tous amenés à devoir prendre nos congés pendant cette période. Nous nous posons tous des questions sur les congés d'été 2020.

L'UGICT-CGT a demandé que soit précisée l'incrémentation de nos différents compteurs de jours durant cette période et les modalités de prise de congé pour cet été.

Mais au fait, il y avait des travaux dans mon secteur, on devait se réimplanter. Moins d'espace pour chacun, bureau partagé,... Ils en sont où ces travaux ?

Tous les travaux en cours ont été stoppés. Il faudra donc bien les reprendre mais à quelles conditions ?

L'UGICT-CGT qui a toujours soutenu l'évolution de nos environnements de travail quand ils allaient dans le sens d'un meilleur confort pour les salariés, a dénoncé dès le départ cette stratégie ABW (Bureaux partagé). Pourtant, après 2 expertises démontrant sa nocivité et le vote « contre » à l'unanimité de vos OS et de tous vos élus au CSE, la direction a maintenu cette politique d'aménagement. Elle en portera l'entière responsabilité.

L'UGICT-CGT a donc demandé à ce que les projets d'aménagement soient poursuivis mais que la stratégie ABW soit abandonnée. La CGT exige comme règle sanitaire : 1 personne = 1 bureau.

Comme vous pouvez le constater, la reprise ce n'est pas seulement reprendre notre activité, mais c'est repenser notre activité pour pouvoir effectuer notre travail dans les meilleures conditions et en toute sécurité.

Même durant cette période vous pouvez compter sur vos élus et syndiqués UGICT-CGT pour vous défendre

Le 8 mai confiné... Un devoir de mémoire malgré tout.

Le 8 mai est une date importante dans notre histoire et doit être commémorée, qui plus est, durant cette période de confinement.

Le 8 mai, nous célébrons la capitulation du régime nazi et remercions tous ceux qui ont participé à cette victoire sur le fascisme.

Même si c'est sans communes mesures avec ce qui s'est passé durant la seconde guerre mondiale, en cette période de confinement, durant laquelle nous sommes également privés de liberté, où le droit du travail est sacrifié, où les décisions se prennent en dehors de tout débat démocratique, il est important de se rappeler pour comprendre et agir.

L'obscurantisme n'est jamais loin, il s'appuie toujours sur les peurs et les craintes et désigne rapidement un responsable qui est sans procès jugé coupable. Il s'insinue dans les esprits de manière insidieuse en promettant le bonheur pour certains grâce aux pires malheurs infligés aux prétendus coupables. N'oublions donc pas ce qui a conduit à de telles horreurs.

La CGT vous propose de profiter de ce jour de commémoration, pour bien sûr, pensez à tous ceux qui par leur actions nous permettent aujourd'hui de vivre librement, mais en plus, de s'inspirer des propositions qu'ils ont faites à la sortie de cette guerre pour construire un monde différent, plus juste avec l'idée maîtresse que l'intérêt général doit toujours prévaloir sur les intérêts particuliers. Que le sens et la finalité du travail doivent être au service du bien commun pour sécuriser l'humain tout au long de sa vie. Ce sera l'objectif de la création de la Sécurité Sociale branche vieillesse et maladie.

Nous sommes également dans cette situation, où nous devons imaginer et débattre pour construire une Société différente qui permettra à tous de vivre dans un monde plus juste, plus durable et plus solidaire.

Continuez à vous exprimer sur le site [CGT](#), avec vos revendications, pour construire la Société de demain.



Notre site: <http://ugict-r.reference-syndicale.fr>
Nous écrire: Org-Syndicale-cgt-Vx@renault-trucks.com

REJOIGNEZ L'UGICT - CGT
La CGT des Ingénieurs Cadres et Techniciens